

mais encore parmi les domestiques, qui, par l'ascendant de la vertu de Sainte Anne, vivaient entre eux comme des frères ! Heureux, aussi, étaient ces domestiques, qui habitaient une maison de Saints, et qui, pour pratiquer la vertu, n'avaient qu'à suivre les exemples que chaque jour ils avaient sous les yeux !

RÉFLEXIONS.

Le Saint-Esprit a dit par la bouche de Saint Paul *que celui qui n'a pas soin de ses domestiques est pire qu'un infidèle*. C'est donc un devoir rigoureux pour les chrétiens d'imiter, sur ce point, les exemples que leur a donnés Sainte Anne. C'est pour porter les femmes qui ont des personnes engagées au service de leur maison que nous allons faire quelques réflexions sur la règle de conduite qu'elles ont à tenir à leur égard.

1^o Elles doivent considérer leurs domestiques comme leurs frères ou leurs sœurs ; si la modeste position, dans laquelle ils se trouvent, les oblige à servir, ils peuvent être, devant Dieu, plus que leurs maîtres, s'ils ont plus de vertus. En se pénétrant bien de cette pensée, les maîtresses traiteront leurs domestiques avec bonté et charité, et condescendront autant que possible aux défauts d'éducation qu'ils pourraient avoir. Ces procédés porteront leurs domestiques à les aimer, à leur obéir, à les respecter et à prendre les intérêts de leurs maîtres, comme s'ils étaient les enfants de la famille.

2^o Les maîtresses tiennent à l'égard de